

pro infirmis

Vivre de manière autonome

Avec les prestations de Pro Infirmis





Votre logement – votre choix !

L'habitat a une influence déterminante sur la qualité de vie et les contacts sociaux. C'est pourquoi tout le monde devrait pouvoir choisir librement où, comment et avec qui habiter, et à quelle forme de soutien recourir.

Souvent, les personnes en situation de handicap n'ont pas vraiment choisi leur lieu de résidence. Et une d'entre elles sur deux n'est pas satisfaite de sa forme d'habitat. Beaucoup aimeraient vivre autrement, mais les soutiens appropriés manquent, tout comme l'argent pour un accompagnement et les logements accessibles.

Pro Infirmis offre diverses prestations de soutien à la vie autonome : conseil spécialisé en assistance, accompagnement à domicile, services de formation à la vie autonome et conseil en construction sans obstacles. Nous vous présentons ces offres aux pages suivantes.

Important : Renseignez-vous auprès du service de consultation de Pro Infirmis de votre région. Vous trouverez sur notre site internet les adresses et les coordonnées de tous nos services.

Conseil spécialisé en assistance : pour une assistance personnelle à domicile

Vous souhaitez vivre dans votre propre logement et avez besoin d'un soutien ? L'assistance personnelle est une solution sur mesure. Le service de conseil en assistance vous aide dans les démarches principales.

Pour qui ? Personnes en situation de handicap ayant droit à la contribution d'assistance de l'AI et qui aimeraient conserver ou renforcer leur autonomie.

Comment ça marche : Vous engagez du personnel et décidez vous-même de l'assistance dont vous avez besoin. Vous payez votre personnel avec la contribution d'assistance de l'AI et assumez la responsabilité en tant qu'employeur ou employeuse. Nous vous conseillons et vous aidons pour toutes les formalités liées au rôle d'employeuse ou d'employeur.

Nous vous soutenons pour :

- Les démarches auprès de l'AI pour obtenir une contribution d'assistance
- la recherche et l'engagement d'assistantes et d'assistants
- l'élaboration de contrats de travail et de décomptes de salaire
- les inscriptions aux assurances sociales
- la gestion du personnel et l'organisation des remplacements
- le déménagement

Plus d'infos : www.proinfirmis.ch/assistance



”
Ce qui me plaît dans la formation, c'est que nous apprenons ensemble. Les membres du personnel répondent à nos questions. Ils nous encouragent individuellement avant et après les cours.
“



Service de formation à la vie autonome : pour apprendre à vivre chez soi

Vous souhaitez vivre de manière plus autonome – dans votre propre appartement, dans une communauté d’habitation ou en logement accompagné ? Dans nos services de formation à la vie autonome, vous apprenez à gérer votre ménage et à organiser votre quotidien. La formation dure deux à trois ans et peut être suivie en parallèle à votre travail.

Pour qui ? Toute personne en situation de handicap âgée de 18 ans à 65 ans, motivée, déjà autonome pour certaines choses et qui reçoit une rente AI.

Comment ça marche : vous pouvez avoir votre proche chambre au service de formation à la vie autonome. Mais vous pouvez aussi habiter chez vous ou dans une institution et ne venir que pour suivre les cours.

But : après la formation, vous vivez de manière autonome dans le type de logement qui vous convient le mieux.

Vous apprenez à :

- faire les courses / cuisiner
- faire le ménage / vous occuper de l’appartement
- organiser vos loisirs
- gérer votre argent / connaître vos droits / utiliser les médias
- vous occuper de vous-même, de votre santé

Plus d’infos : www.proinfirmis.ch/formation



Accompagnement à domicile : pour être autonome avec un soutien

Vous aimeriez vivre dans votre propre logement mais vous avez besoin d'aide pour certaines tâches ? L'accompagnement à domicile est ce qu'il vous faut : un soutien régulier par une personne expérimentée.

Pour qui ? Toute personne en situation de handicap âgée de 18 ans à 65 ans et qui reçoit une rente AI.

Comment ça marche : Un-e accompagnant-e vient régulièrement chez vous. C'est vous qui dites de quel soutien vous avez besoin et quels jours. Pro Infirmis choisit votre accompagnant-e et lui explique régulièrement ce qu'il faut faire. Il est très important pour nous que ce soit une personne de confiance.

L'accompagnant-e vous soutient pour :

- le ménage et l'organisation de l'appartement
- l'administration et la gestion de l'argent
- les loisirs
- les relations avec les autres
- faire face à des difficultés personnelles

Plus d'infos : www.proinfirmis.ch/domicile

Conseil en construction sans obstacles : pour une Suisse sans barrières

De nombreux bâtiments ne sont pas accessibles aux personnes en situation de handicap.

Des escaliers ou des portes étroites empêchent le passage, et il manque des ascenseurs.

La construction sans obstacles permet l'accessibilité pour toutes et tous – grâce à notre conseil.

Pour qui ? Les architectes, les responsables de la construction, les planificateurs et toutes les personnes qui souhaitent réaliser un projet de construction sans obstacles.

Voici comment cela fonctionne : Les besoins des personnes en situation de handicap – qu'elles se déplacent en fauteuil roulant, aient une déficience sensorielle ou des difficultés à marcher – sont pris en compte dès la phase de planification. Cela profite également aux personnes âgées, aux familles avec poussettes et aux personnes avec des bagages.

Nous vous aidons pour :

- la planification de nouvelles constructions et de transformations
- l'adaptation de logements et de postes de travail
- l'élimination des barrières dans les transports publics
- toute question relative à la construction sans obstacles

Plus d'infos : www.proinfirmis.ch/construction



pro infirmis



Pro Infirmis

Siège principal
Feldeggstrasse 71
Case postale
8032 Zurich

Tel. 058 775 20 00
contact@proinfirmis.ch



Compte des dons

IBAN: CH96 0900 0000 8002 2222 8

proinfirmis.ch

